

M. JACKMAN: Quel est le montant que vous allez demander pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson ?

L'hon. M. CHEVRIER: Pour le compte de capital, \$15,500; pour l'exploitation, compte du déficit, \$525,000.

M. JACKMAN: A mon sens, c'est jeter de l'argent à l'eau.

L'hon. M. CHEVRIER: Crédit numéro 422, Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. C'est un crédit statutaire versé par les chemins de fer Nationaux en vertu de l'article 9 de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. La somme est de \$3,042,000.

M. REID: Je propose que le crédit soit adopté.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le crédit est adopté.

(La proposition est adoptée.)

L'hon. M. CHEVRIER: Crédit numéro 423. Autres chemins de fer. Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Différence entre les taux du tarif et les taux normaux, \$900,000.

M. LACROIX: Je propose qu'il soit adopté.

(La proposition est adoptée.)

L'hon. M. CHEVRIER: Crédit numéro 469. Bac transbordeur de l'île du Prince-Edouard, \$707,000.

M. LACROIX: Je propose qu'il soit adopté.

(La proposition est adoptée.)

L'hon. M. CHEVRIER: Je comprends que les crédits numéros 422, 423 et 469 sont adoptés; je déposerai plus tard le rapport de M. Fairweather.

M. JACKMAN: Le crédit concernant le bac transbordeur de l'île du Prince-Edouard est-il un crédit statutaire ?

L'hon. M. CHEVRIER: Non.

M. JACKMAN: Alors, au nom de M. McLure, je crois que je devrais m'opposer à l'adoption de ce déficit tant que les taux des traverses n'auront pas été ajustés.

L'hon. M. CHEVRIER: Oui. Ai-je bien compris ?

M. LACROIX: Je fais la proposition.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Alors les trois crédits sont adoptés.

L'hon. M. CHEVRIER: Je dépose maintenant, monsieur Jackman, un état du chemin de fer de la Baie d'Hudson concernant le compte du revenu consolidé, pour les exercices financiers 1945-46 et 1944-45. Il fournit les renseignements détaillés que vous désirez (Imprimé comme Appendice "C").

M. JACKMAN: Je vous remercie.

L'hon. M. CHEVRIER: Chaque membre du Comité a reçu un exemplaire.

M. HAZEN: Cet état du chemin de fer de la Baie d'Hudson est une cause d'inquiétude.

L'hon. M. CHEVRIER: Certainement.

M. HAZEN: Suivant moi il faudra prendre des mesures un de ces jours.

L'hon. M. CHEVRIER: J'ai reçu une note de M. Howe, il y a un instant, au sujet des Lignes aériennes Trans-Canada. Convierait-il au Comité de siéger le 28 mai ? La semaine après la semaine prochaine. Nous nous réunirons le mardi 28 mai. Cela, je crois, est conforme à la proposition faite au Comité il y a un jour ou deux.

Le Comité s'ajourne à six heures dix de l'après-midi pour se réunir de nouveau le mardi 28 mai 1946.